

COMMUNE  
DE  
VILLIERSFAUX

41 100

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 7

DATE DE CONVOCATION

18/11/2025

CESSION DES  
PARCELLES DE  
L'ASSOCIATION  
FONCIERE DE  
REMEMBREMENT DE  
VILLIERSFAUX A LA  
COMMUNE  
DE VILLIERSFAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORQUET, maire.*

**Présents :** Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, Mrs Breton Patrice, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck

**Excusés/Pouvoirs :**

Mme François Elodie a donné pouvoir à Mme Norguet Sylvie  
M. Bertin Cyrille a donné pouvoir à M. Moyer Franck  
M. Wojnar Loïc

Secrétaire de séance : M. Franck Moyer

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Association Foncière de Remembrement indiquant que lors de son assemblée générale du 21 février 2025, l'Association Foncière de Remembrement de Villiersfaux a voté à l'unanimité le projet de dissolution de ladite association.

L'Association Foncière de Remembrement de Villiersfaux est propriétaire de parcelles se trouvant sur la commune de Villiersfaux. Afin de pouvoir procéder à sa dissolution il doit être proposé à la commune de Villiersfaux la cession de ces parcelles.

L'Association Foncière de Remembrement de Villiersfaux sollicite la commune de Villiersfaux afin de procéder à la cession de l'ensemble des parcelles lui appartenant :

ZD43, ZD60, ZD 64, ZD86, ZD 94, ZD99, ZD 101, ZE2, ZE36, ZE45, ZE55, ZE56, ZH12, ZH29, ZH30, ZI11, ZK1, ZK13, ZK27, ZL9, ZM5, ZM14, ZM16, ZM19, ZM 20.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE la cession des parcelles listées ci-dessus de l'Association Foncière de Remembrement de Villiersfaux à la commune de Villiersfaux, à condition que celle-ci n'engage aucun frais financiers
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 21-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20251125-21-2025-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 04/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :  
Le Maire,

Sylvie NORQUET

